

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Nadia El Yousfi, *Présidente* ;
Charles Spapens, *Le Bourgmestre* ;
Alain Mugabo Mukunzi, Simon De Beer, Françoise Père, Oumnia Berrahal, Saïd Tahri, Fatima Zohra El Omari, Jacyara Farias de Azevedo, Flo Flamme, *Échevin(e)s* ;
Marc Loewenstein, Ahmed Quartassi, Mariam El Hamidine, Alitia Angeli, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Séverine De Laveleye, Maud De Ridder, Francis Dagrín, Stéphane Peycker, Dominique Gillard, Michel Claise, Liesbeth Goossens, Zakaria Yaakoubi, Gilles Martin, Rokia Bamba, Margaux Aggujaro, Eitan Bergman, Elvis Kola, Sébastien Gillard, Teresa Vetter, Charles-Bernard Potelle, Marie Poulaert, Rizalva dos Santos Deville, Sophie Michez, *Conseillers communaux* ;
Hilde De Visscher, *Secrétaire communale*.

Excusés

Antoine Lebessis, Caroline Dupont, *Conseillers communaux*.

Séance du 16.12.25

#Objet : Motion contre les mesures d'économie du Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles touchant l'enseignement (Ecolo/Groen), (PS/Vooruit), (PTB/PVDA), conseillers communaux). #

Séance publique

AFFAIRES GÉNÉRALES

Secrétariat

Le Conseil communal de Forest, réuni en séance le 16 décembre 2025,

Vu le droit à l'éducation consacré par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;

Vu les articles 28 et 29 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ;

Vu l'article 24 de la Constitution qui consacre le droit à l'enseignement, ce compris la gratuité de l'enseignement, et le droit à l'égalité ;

Vu la Déclaration de Politique Communautaire s'engage à redonner confiance aux enseignants, revaloriser le métier et lutter contre la pénurie ;

Vu la Déclaration de Politique Communautaire promeut la réduction du décrochage scolaire par un climat scolaire apaisé mettant le bien-être et la santé mentale au cœur du projet scolaire ;

Vu la Déclaration de Politique Communautaire promeut des repas scolaires de qualité, des bâtiments scolaires à la pointe de l'efficacité énergétique ;

Vu le rapport du comité d'experts mandaté par la Fédération Wallonie-Bruxelles en soutien à son pilotage budgétaire et déposé le 24/9/25 attire l'attention sur les éléments suivants :

- Les investissements réalisés au sein de la FWB, et notamment les dépenses en matière d'enseignement et de recherche, mais aussi en matière d'accueil de la petite enfance, contribuent à la croissance économique de long terme de la Belgique et au taux d'emploi. La contribution demandée à la FWB afin de réduire le déficit budgétaire global de la Belgique doit intégrer la spécificité de ses compétences afin d'éviter un effet contreproductif sur les recettes publiques des autres entités.
- A ce stade, aucune des pistes n'est suffisamment documentée pour que le Comité puisse se prononcer

de manière définitive sur leur caractère réaliste. Il s'agit donc uniquement d'une liste de propositions d'idées à creuser.

- Le Comité a été informé des projets du Gouvernement actuel de remplacer le statut actuel des Enseignants par un CDI (...), note que beaucoup d'éléments restent à clarifier et que les analyses préliminaires indiquent que les surcoûts liés à cette révision du statut pourraient être très conséquents.

Considérant qu'un des objectifs d'amélioration du système éducatif, fixé par la réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence et soutenu par tous les acteurs de l'enseignement, est de réduire les inégalités (notamment au travers de leurs résultats) entre les élèves les plus favorisés et les moins favorisés ;

Considérant que la réussite scolaire est largement et malheureusement corrélée au niveau socio-économique du foyer ;

Considérant que l'enseignement fondamental constitue une mission essentielle de service public, garantissant l'accès à une éducation de qualité à chaque enfant, sans distinction d'origine sociale et/ou culturelle ;

Considérant que les écoles communales, dont plusieurs sont situées en zone urbaine sensible et en contexte socio-économique fragile, jouent un rôle crucial dans la lutte contre les inégalités scolaires, sociales et culturelles ;

Considérant que les récentes mesures d'économie portées par le gouvernement de la FWB mettent en péril la capacité des établissements communaux à assurer leurs missions de manière qualitative, dans des conditions dignes pour les élèves et le personnel éducatif ;

Considérant la réduction de 50% des budgets consacrés à la gratuité des fournitures scolaires dans l'enseignement fondamental, concomitamment à l'extension du dispositif jusqu'en 6^{ème} primaire pour couvrir 50% d'élèves supplémentaires, qui empêchera les pouvoirs organisateurs, dont notre commune, de fournir à chaque élève les fournitures nécessaires à la bonne poursuite des apprentissages ;

Considérant la révision substantielle du périmètre et du budget du dispositif permettant aux enfants de bénéficier d'un repas chaud, équilibré et gratuit à l'école, au bénéfice des apprentissages ;

Considérant la non-indexation des moyens financiers destinés au fonctionnement des écoles pour 2026, qui imposera à la commune un effort budgétaire conséquent et l'obligera à réduire la qualité de son service public scolaire ;

Considérant les mesures importantes d'économies annoncées pour le dispositif « Encadrement différencié » destiné à aider les écoles accueillant des publics socio-économiquement fragiles : plusieurs écoles primaires forestoises bénéficient aujourd'hui de ce dispositif et seront donc touchées (18 millions seront dorénavant accordés à l'encadrement différencié et aux repas gratuits, contre auparavant 11 millions pour l'encadrement différencié et 20 millions pour les repas) ;

Considérant les mesures touchant au statut des enseignant·es (la fin annoncée des nominations, l'augmentation de la charge horaire dans l'enseignement secondaire supérieur, la suppression de la valorisation salariale liée au barème 501 pour les enseignant·es qui s'inscrivent dans un Master en sciences de l'éducation), comme variable d'ajustement budgétaire, qui vont aggraver la pénurie d'enseignant·es en rendant le métier moins attractif. Considérant que cette pénurie sévit particulièrement à Bruxelles et dans les communes plus populaires telles que Forest et que ces mesures impacteront particulièrement les jeunes enseignant·es non nommés, pour lequel il est déjà difficile de trouver une stabilité professionnelle et qu'il sera par conséquent encore plus difficile pour notre commune de recruter le nombre d'enseignant·es nécessaires pour assurer un encadrement de qualité à chaque élève ;

Considérant la réforme du tronc commun dans le secondaire, qui réinstaura une logique de marché scolaire, et ce faisant de ségrégation entre élèves d'une même école et entre écoles ;

Considérant les diminutions budgétaires pour les détachements pédagogiques qui affaibliront le système

associatif qui gravite autour de l'enseignement ;

Considérant les règles de réussite du système du CEB, CE1D et CESS, qui seront revues pour augmenter la moyenne générale de réussite à 60%, ce qui renforcera l'échec scolaire, déjà anormalement élevé en Belgique francophone, et ce sans que les mesures d'accompagnement pour les élèves en difficulté ne soient précisées ou assorties d'une enveloppe financière ;

Considérant aussi l'augmentation du minerval dans **l'enseignement supérieur** qui augmentera la précarité étudiante – augmentant également la pression sur le CPAS par ailleurs – et qui va restreindre l'accès à l'enseignement supérieur ;

Considérant l'instauration d'un minerval pour les élèves de moins de 12 ans au sein des **académies**, qui impactera négativement le nombre d'inscriptions, le volume d'emplois et l'offre artistique et limitera fortement l'accès à la culture et à la pratique artistique, particulièrement pour les familles les plus précaires qui en sont déjà les plus éloignées (selon la Ligue des familles, dans une étude publiée en septembre 2025, « les familles paient en moyenne 1 295 € par an pour les activités sportives et artistiques régulières de leurs enfants » et « 65 % des parents déclarent rencontrer des difficultés financières liées au coût des activités extrascolaires ») ;

Considérant que ces choix budgétaires auront pour effets majeurs d'accentuer les inégalités scolaires – alors que le système belge est déjà reconnu comme l'un des plus inégalitaires de l'OCDE – ainsi que de diminuer la qualité de notre enseignement ;

Considérant que les premières victimes de ces choix budgétaires ne sont pas des chiffres mais seront les enfants ainsi que les directions, le personnel enseignant et le personnel encadrant ;

Considérant que l'ensemble de ces mesures fait peser un coût supplémentaire sur les familles, déjà confrontées à de nombreuses difficultés financières, en particulier pour les plus précaires d'entre elles qui subiront une double peine (démarches auprès du CPAS, stigmatisation, alourdissement de la charge administrative, etc.) et aggravant les inégalités ;

Considérant que le budget communal est déjà mis sous pression à cause du report de charges sur les communes, en particulier en raison des 3P (pensions, police, pauvreté), et que les mesures supplémentaires prises par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles renforcent cette pression (notamment concernant la rénovation des bâtiments scolaires qui devra se faire dorénavant via emprunts bancaires à des taux élevés), ce qui impactera in fine les familles forestoises ;

Considérant les réactions négatives des fédérations de pouvoirs organisateurs, des syndicats de l'enseignement, des associations de parents d'élèves, des associations de directions (tous réseaux confondus), des scientifiques expert-es de l'éducation, du monde associatif qui gravite autour de l'enseignement ;

Le Conseil communal de Forest :

- 1) Dénonce et marque sa ferme opposition aux mesures d'économie appliquées dans le secteur de l'enseignement fondamental et secondaire par le gouvernement de la FWB ;
- 2) Affirme son soutien aux directions d'écoles, aux enseignant-es, aux éducatrices, au personnel administratif, ouvrier et technique, ainsi qu'aux parents et élèves des écoles communales forestoises, qui subissent de plein fouet les effets de ces politiques d'austérité ;
- 3) Réaffirme l'attachement de la commune de Forest à un enseignement fondamental public, gratuit, inclusif et de qualité, financé de manière structurelle et équitable et qui vise l'excellence pour l'ensemble des élèves ;
- 4) Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de revoir sa trajectoire budgétaire en matière d'enseignement, en privilégiant l'investissement plutôt que les coupes, en particulier dans les écoles

accueillant des publics précarisés ;

5) Demande expressément au gouvernement de la FWB de concerter les enseignant.es, les directions, les élèves et les parents ;

7) Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a minima, d'utiliser les indices socio-économiques des écoles pour baser leurs politiques budgétaires sur des réalités sociales ;

8) Encourage le Collège à garder sa volonté de poursuivre tous les efforts en matière de gratuité scolaire sur fonds propres ;

9) Charge le Collège communal de transmettre cette motion :

o à la Ministre Valérie Glatigny,

o au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

o aux syndicats représentatifs de l'enseignement.

Motion déposée par :

Maud De Ridder (Ecolo/groen),

Gilles Martin (PS/Vooruit)

Vanessa dos Santos Deville (PTB/PVDA)

35 votants : 35 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :
La Secrétaire communale,
(s) Hilde De Visscher

La Présidente,
(s) Nadia El Yousfi

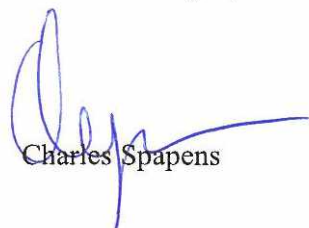
POUR EXTRAIT CONFORME
Forest

Par le Collège :
La Secrétaire communale,



Hilde De Visscher

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin-délégué, P.O



Charles Spapens